

ENREGISTREMENT

Changement de composition

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

Baygon Genius est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 31/12/2024. Si, avant cette date, la dernière substance active contribuant à la fonction biocide pour le type de produit pertinent conformément au règlement (UE) nr 528/2012 est approuvée, l'enregistrement n'est alors valable que jusqu'à la date d'approbation de cette substance active.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement :

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:
SC JOHNSON
Numéro BCE: /
Rue Sarah Bernhardt 2/8
FR 92665 Asnieres sur Seine Cedex
- Nom commercial du produit: Baygon Genius
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-01938
- Utilisateur enregistré: Uniquement pour le grand public
- But visé par l'emploi du produit:
 - o Insecticide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o VP - Produit diffuseur de vapeur
- Emballages enregistrés:

Emballage	Usage	
	Professionnel	Grand public
Bouteille 26,00 ml	Non	Oui

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Prallethrin (CAS 23031-36-9) : 1,2%

- Substance préoccupante :

Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (CAS -) : 98,7%

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré:

18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres anthropodes
 Uniquement enregistré pour lutter contre les moustiques à l'intérieur de la maison.

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH :

Code Pictogramme	Pictogramme
GHS08	
GHS09	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H	Spécification
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Organismes cibles :
 - o Moustiques

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Baygon Genius :
 SC JOHNSON, FR
- Fabricant Prallethrin (CAS 23031-36-9):
 SUMITOMO CHEMICAL UK Sucursal en España, ES

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement reste valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- Conformément à l'article 24 de l'AR du 4/04/2019, le détenteur d'enregistrement est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Sur l'étiquette, il doit être mentionné clairement que le produit ne peut pas être utilisé dans les espaces/locaux où séjournent des enfants de moins de 2 ans.
 - Mode d'emploi:
 - o Assurez-vous que la tension réseau est de 220V.
 - o 1. Enlevez le bouchon et tournez le flacon dans l'appareil de Baygon.
 - o 2. Tournez la fiche pour maintenir le flacon droit.
 - o 3. Branchez l'appareil sur une prise ; lorsque l'éclairage s'allume, l'appareil fonctionne.
 - o Pour arrêter le fonctionnement de l'appareil, débranchez-le simplement. Un flacon de Baygon Genius dure 45 nuits à raison d'une utilisation de 8 heures par nuit.
- Pour le produit existant Baygon Genius autorisé au nom du détenteur d'autorisation SC JOHNSON avec le numéro d'autorisation 108B, les délais suivants de liquidation et d'utilisation des stocks sont accordés :
 - o Pour l'élimination ou pour le stockage et la mise sur le marché des stocks existants : 6 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit Baygon Genius avec le numéro d'autorisation BE-REG-01938.
 - o Pour l'utilisation des stocks existants: 12 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit Baygon Genius avec le numéro d'autorisation BE-REG-01938.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H304	Danger par aspiration - catégorie 1



Code H	Classe et catégorie
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 4,00

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Autorisé le 18/1/2008

Prolongé le 21/5/2010

Modifié le 3/12/2010

Prolongé le 12/5/2014

Transfert le 4/1/2015

Classification selon CLP-SGH le 3/4/2017

Renouvellement avant expiration/même composition le 1/6/2018

Changement de composition,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 16/08/2023